Rapport Cité de l'énergie

Audit Gold de la Commune de Confignon

Chapitre 2: Demande de d'obtention du label Cité de l'énergie Gold

Etabli le: 26.03.2014

La Commune de

Confignon

Représentée par le conseiller administratif

M. Uong Dinh Manh

demande à l'Association Cité de l'énergie® de lui décerner

à nouveau le label Cité de l'énergie®

et demande au Forum European Energy Award e. V. de lui décerner

le label Cité de l'énergie® gold, soit le European Energy Award® gold
Forum European Energy Award e.V.

Représentante de la commune

Prénom Nom	Uong Dinh Manh
Fonction	Conseiller administratif
Adresse	ch. de Mourlaz 2, 1232 Confignon
Téléphone / Fax	022 850 93 93 / 022 850 93 92
e-mail:	dinhmanh.uong@confignon.ch

Personne de contact de la Commune

Prénom Nom	Suzanne Oguey
Fonction	déléguée développement durable
Adresse	ch. de Mourlaz 2, 1232 Confignon
Téléphone / Fax	022 850 93 93 / 022 850 93 92
e-mail:	s.oguey@confignon.ch

Plus d'informations

http://www.energiestadt.ch/fr/les-cites-de-lenergie/les-cites-de-lenergie/ (Page Energie de la Commune)

Conseillère Cité de l'énergie

Prénom Nom	Michelle Moser
Fonction	conseillère
Adresse	ch. De Rieu, 1208 Genève
Téléphone / Fax	022 735 55 45 / 022 786 00 91
e-mail:	moser@bourquin-stencek.ch

Expert pour

Prénom Nom	Dominique Rossel
Fonction	auditeur
Adresse	Chemin du Clos, 10 ; Vufflens-la-Ville
Téléphone / Fax	021 701 44 10 / 021 701 44 13
e-mail:	tqe-d.rossel@hispeed.ch

2.1 Résumé de l'évaluation

Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la commune)	381	Pt.	
Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie® (50 %)	190.5	Pt.	
Points nécessaires pour le label european energy award® Gold (75 %)	285.75	Pt.	
Nombre de points atteints (points effectifs)	**293.37**	**Pt.**	**77 %**

Potentiel de développement (engagement pour la reconnaissance Partenaire en processus) :			
– Nombre de points potentiels après mise en œuvre des actions de base du programme de politique énergétique et surtout mise en œuvre du processus du label.	500	Pt.	50 %
– Nombre de points potentiels après mise en œuvre de toutes les actions planifiées du programme de politique énergétique	500	Pt.	50 %

2.2 Bases pour l'évaluation

Points forts de la politique énergétique de la Commune

- Etablissement d'un plan des énergies et décision du CA d'opter pour le scénario „renouvelable", à savoir le plus exigeant ;
- mandat auprès d'Energo pour le suivi et l'optimisation de toutes les installations communales ;
- développement d'un éco quartier (Cherpines) ;
- réaménagement de la place du village avec critères environnementaux et climatiques notables ;
- assainissement complet de l'éclairage public ;
- étude Mobilidée pour l'administration communale.

Principes et ancrage de la politique énergétique

Confignon souhaite développer sa politique énergétique territoriale à moyen et long terme selon la vision suivante : « *Tous ensemble vers la société à 2 000 watts* ». Sur cette base, elle a fixé un certain nombre de principes de politique énergétique concrétisés par des objectifs généraux et spécifiques. Ceux-ci sont détaillés dans les objectifs de politique énergétique de la commune.

Prochaines étapes

- Mise en oeuvre du plan des énergies; mise en zone bleue et macaron ;
- construction d'un parc « agro-urbain (vitrine pour agriculteurs genevois à but pédagogique) ;
- amélioration du site web de la commune avec mise en avant de l'énergie et climat,
- poursuivre les actions à impact durable (distribution ampoules LED, brochures de sensibilisation des habitants, des propriétaires, subventions TP, cartes journalières etc.) ;
- nouvelles zones de prairies et de vergers ;
- installation de surfaces de panneaux photovoltaïques supplémentaires.